



Bordeaux, le 3 mars 2020

Coronavirus : point de situation en Nouvelle-Aquitaine

Aucun nouveau cas de coronavirus COVID-19 n'a été signalé depuis le communiqué de presse du 29/02/20.

Les 3 derniers cas confirmés (Charente-Maritime, Gironde, Landes – cf. communiqué de presse du 29/02/20) sont toujours hospitalisés et leur état de santé n'est pas inquiétant. Les personnes ayant été en contact avec ces cas confirmés ont été identifiées et placées en isolement à domicile en fonction de leur risque d'exposition. L'ARS les a informées de la conduite à tenir, leur a fait parvenir des masques et les rappelle quotidiennement. Elles ont pour consigne d'appeler le 15 si des symptômes apparaissent (fièvre, signes d'infection respiratoire).

Adaptation des recommandations suite au passage au stade 2 de la gestion du coronavirus

Le COVID-19 ne vient plus seulement de Chine et d'Italie, il circule désormais en France au sein de plusieurs regroupements de cas (à ce jour aucun en Nouvelle-Aquitaine). Nous sommes passés au stade 2 du plan de prévention et de gestion défini par les autorités. L'objectif est de freiner la propagation du virus sur le territoire tout en maintenant l'activité du pays.

De nouvelles mesures sont prises :

- Le gouvernement a décidé d'adopter une politique de prévention plus stricte en matière de rassemblements. **Hors clusters (cas groupés), tous les rassemblements de plus de 5 000 personnes en milieu confiné seront annulés.** Les préfets recevront des indications pour annuler également, en lien avec les maires, les rassemblements (y compris en milieu ouverts) quand ils conduisent à des mélanges avec des personnes issues de zones où le virus circule possiblement,
- Le ministre de la santé demande aux citoyens de ne plus se serrer la main et éviter les embrassades.**

Certaines mesures sont maintenues :

- L'isolement est maintenu pour les personnes ayant été en contact avec un cas confirmé de coronavirus (personnes à risque modéré et élevé). Ces personnes peuvent demander un arrêt de travail en se référant à la procédure en ligne sur le site internet de l'ARS.**
En revanche, les professionnels de santé asymptomatiques peuvent poursuivre leur activité pour assurer la continuité des services. Ils doivent se signaler auprès de leur établissement, porter un masque et surveiller l'apparition des symptômes. En cas de fièvre ou de symptômes respiratoires, l'éviction professionnelle sera immédiate et un prélèvement sera réalisé de façon prioritaire,
- Les voyages ou déplacements non nécessaires vers les pays à risque hors Union européenne et les zones à risque (présence de cas groupés) en UE restent fortement déconseillés.**
Les voyages scolaires en provenance ou vers les zones où circulent le virus restent suspendus.

Certaines mesures, propres au stade 1 n'ont donc plus de raison d'être :

- L'isolement n'est plus recommandé pour les personnes asymptomatiques revenant d'une zone à risque, mais des mesures de réduction sociale sont à appliquer** (voir conduite à tenir en page 2),
- Les arrêts de travail** ne concernent plus que les personnes contact placées à l'isolement,
- Les travailleurs/étudiants revenant des zones à risques peuvent retourner travailler en l'absence de symptômes.** L'adaptation de leur poste de travail et le recours au télétravail continue d'être privilégiés.
- Les enfants revenant des zones à risques peuvent être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée avec un contrôle de leur température 2 fois par jour et une surveillance de l'apparition des symptômes.** Dans le cas où un élève, un personnel d'école ou un établissement scolaire serait touché par le Coronavirus COVID-19, les services académiques doivent être automatiquement prévenus par l'établissement, pour que toutes les mesures pour la protection de la santé des élèves et du personnel soient prises, en collaboration avec l'ARS. Les établissements scolaires touchés seront fermés temporairement.

L'ARS appelle tous les Néo-Aquitains à se mobiliser

L'action de tous est désormais indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- Se laver les mains très régulièrement,
- Tousser ou éternuer dans son coude,
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,
- Utiliser des mouchoirs à usage unique,
- Uniquement quand on est malade, porter un masque et réduire ses déplacements.

La conduite à tenir si vous revenez d'une zone à risque

Au retour et dans les 14 jours suivant un séjour dans une zone où circule activement le virus « Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, Corée du Sud, 3 régions d'Italie (Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne), Iran »* :

- ☞ Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- ☞ Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- ☞ Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- ☞ Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- ☞ Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- ☞ Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- ☞ Travailleurs/étudiants : vous pouvez retourner travailler en l'absence de symptômes. L'adaptation du poste de travail et le recours au télétravail doivent être privilégiés. Si des symptômes apparaissent, appelez le 15 sans délai ;
- ☞ Les enfants, collégiens, lycéens peuvent être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée. Un contrôle de leur température doit être réalisé 2 fois par jour. Si des symptômes apparaissent, appelez le 15 sans délai.

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

- ☞ **Contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage**
- ☞ Évitez tout contact avec votre entourage, conservez votre masque
- ☞ **Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital**

Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)

* liste susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>

Pour plus de précisions et des informations fiables :

Site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : www.nouvelle-aquitaine.sante.fr

Site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Site du Ministère des solidarités et de la santé (information pour les professionnels de santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>

Contacts presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication

05 47 47 31 45

ars-na-communication@ars.sante.fr

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

05 56 90 60 18

pref-communication@girond.gouv.fr